ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

agriculture et pêche : budget

Question écrite n° 6646

Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attetion de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les conséquences que ne manquera pas de provoquer la réduction des crédits prévus pour assurer le fonctionnement des foyers ruraux. Une telle réduction entraînera un déséquilibre financier qui se traduira par des suppressions de postes, la diminution des actions d'animation et de mise en oeuvre des divers projets de développement rural. Il lui demande s'il envisage de reconsidérer cette ligne afin que les crédits pour 1998 permettent de maintenir à son niveau actuel l'activité de la FNFR indispensable au développement de l'animation rurale.

Texte de la réponse

De fortes contraintes budgétaires ont frappé les crédits consacrés à l'animation rurale qui sont passés de 22,45 millions en 1996 à 17,04 millions en 1997. Néanmoins, la subvention attribuée à la Fédération nationale des foyers ruraux (FNFR) dans le cadre de la convention pluriannuelle peut être maintenue à 5 millions de francs, ce qui n'a pas été le cas pour les autres réseaux associatifs. La FNFR bénéficie également des aides de l'Etat sous forme de 43 postes FONJEP ainsi que de 7,5 postes de fonctionnaires mis à disposition par la direction générale de l'enseignement et de la recherche. L'ensemble de l'aide du ministère de l'agriculture et de la pêche représente ainsi un montant de 9,2 millions de francs pour l'année 1998.

Données clés

Auteur : M. Bernard Perrut
Circonscription : Rhône (9e circonscription) - Union pour la démocratie française
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 6646
Rubrique : Ministères et secrétariats d'etat
Ministère interrogé : agriculture et pêche
Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 24 novembre 1997, page 4120
Réponse publiée le : 17 août 1998, page 4549